

CE DECLARATION DE CONFORMITE EUROPEENNE CE
Conformément au Règlement (UE) 2016/425

Le fabricant et importateur Icemedics SL déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) désigné sous le nom de gant en nitrile violet Supernitricecs Plus PF, avec les références 28602, 28603, 28604, 28605, a été importé en tenant compte des exigences de sécurité établies à l'annexe II du Règlement 425/2016.

Les spécifications contenues dans les normes européennes harmonisées en tant qu'Équipement de Protection Individuelle (EPI) de Catégorie III sont les suivantes :

- EN ISO 374-1:2016 Type B : Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Exigences minimales et terminologie pour les risques chimiques.
- EN ISO 374-5:2016 : Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux (virus et bactéries). Exigences minimales et terminologie pour les risques chimiques.
- EN 420:2003+A1:2019 : Gants de protection. Risques généraux..

L'organisme responsable de la certification et de la conformité à la réglementation est Satra Technology, avec le numéro d'organisme 2777, cette déclaration de conformité se référant au certificat n° 2777/11024-02/E02-01.

La présente déclaration de conformité est émise sous la responsabilité exclusive du fabricant.

Valdemoro, le 25 juin 2020



ICEMEDICS
ICEMEDICS S.L. B-87284147

Carlos Cantavella Trapero, CEO